



VOUS CONSEILLER : NOTRE MÉTIER



QUESTIONS FRÉQUENTES LIÉES A L'INSCRIPTION/LA REINSCRIPTION ET AUX DEMARCHES ADMINISTRATIVES (Mise à jour du 27/10/2020)

Nous sommes disponibles à distance pour répondre à vos questions. Contactez-nous en téléphonant au 0800/93 947 ou en envoyant un mail. Pour connaître l'adresse mail du Service de votre région, [consultez les contacts sur notre site](#).

Pour votre sécurité et le respect des normes sanitaires, nos bureaux ont été aménagés. Ils sont accessibles uniquement aux personnes qui ont un rendez-vous.

Je dois m'inscrire ou me réinscrire comme demandeur d'emploi pour ouvrir certains droits et bénéficier de services du Forem. Comment faire ?

Ces démarches peuvent être réalisées directement via www.leforem.be ou en téléphonant au 0800/93 947.

Vous trouverez sur notre site, plus d'informations concernant [votre première inscription comme demandeur d'emploi](#) ou [votre réinscription comme demandeur d'emploi](#).

Je voulais me rendre au Forem pour obtenir une attestation, comment faire ?

Les attestations que vous avez déjà reçues sont disponibles [dans votre espace personnel](#).

Si vous ne disposez pas encore d'un espace personnel, afin de pouvoir bénéficier de nos services à distance, nous vous suggérons d'en créer un.

Pour obtenir de nouvelles attestations, nous sommes disponibles à distance. Vous avez la possibilité de nous contacter au 0800/93 947 ou en envoyant un mail. Pour connaître l'adresse mail du Service de votre région, [consultez les contacts sur notre site](#).

Si j'envoie un courrier au Forem, sera-t-il traité ?

Le courrier est traité.

Pour les courriers qui doivent être introduits avant une date d'échéance, nous rappelons que la date du cachet de la poste fait foi.

[Privilégiez les échanges par mail ou par téléphone.](#)

